

CHASSEY LE CAMP

« Par Monts et par Vaux »

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE ET DE SES HABITANTS

N°43, janvier 2024



LA REPRISE DE L'ANNEE... Le repas des anciens, restaurant l'Escale à Remigny.

SOMMAIRE DU N°43, janvier 2024.

Page de garde : la reprise du repas des anciens

Les bonnes adresses de la Commune,
Petites informations locales,
Le mot du Maire,

Volet Commune : le fossé à redents de Valotte à l'ouvrage...

Carrières, vous avez dit carrières ?
Histoire d'eau... le lavoir du Bourg !
Brèves de Commune.
Le C.I.A.C.C. fait des petits ...

Volet histoire : le Roi Louis XVIII

Il y a deux cent ans... Chassey en 1824,
L'affaire de Quiberon et ses illustrations,
Sécheresse, vous avez dit sécheresse... en 1893,
Avant le frigo, il y avait quoi ?
Lavoir... vous avez dit lavoir ?

Divers :

Comptes rendus des Conseils Municipaux,
Petites nouvelles sur le tri des déchets,
Frelons, asiatiques ou non...
Calendrier collectes et déchetteries du SIRTOM de Chagny.
Horaires de la Mission Locale du Chalonnais, maison France Service à St Léger.

Ami (e) lecteur (rice), maintenant, trouvez-vous un coin au chaud et une
boisson du même métal pour déguster ce numéro 43 de « par Monts et par
Vaux » et souvenez-vous que les pages du numéro 44 du mois d'aout vous
sont toujours ouvertes... Bonne lecture !

LES BONNES ADRESSES DE LA COMMUNE...

Comme d'habitude, voici ce que l'on peut trouver chez nous, sans chercher ailleurs !

1 ENTREPRISES ET ARTISANS :

Ets BLONDEAU, charpentes métalliques, D974, les Garruches, 03 85 87 04 90,

Bourgogne Viti Service, D 974, le Pont de Champagne, 03 85 94 70 16,

MOREAU Œnologie, 14 rue du Canal, Corchanu, 03 85 48 19 53,

FRESNAIS François, potier d'Art, 9 rue des Puits, Valotte, 06 51 21 50 37,

BERNOLLIN Julie, Belles et BO'M créations, lithothérapie, bijoux énergétiques, vente de pierres semi précieuses et photographie, 2 rue E.Beaujard, Nantoux, 06 88 41 94 56,

RONDEPIERRE Sophie, « Sophie Vanille » création bois, 10 rue des Basses Roches, le Bourg 06 73 30 32 48,

JONG Michel, traducteur de hollandais, 11 rue de la Gillotte, la Couhée, 06 20 87 79 24,

FOUGERE Marc, télépilote de drone, 13 Montée des Sources, Corchanu, 06 62 91 58 36.

2 HEBERGEMENT ET RESTAURATION :

Auberge du Camp Romain, 14 rue des Basses Roches, le Bourg, 03 85 87 09 91,

PIERRE, 11 rue des Puits à Valotte et 8 rue des Basses Roches au Bourg, 03 85 87 25 17,

« Nuits aux Sources », 4 Montée des Sources, Corchanu, 07 60 07 14 01,

« Les Maranges », 5 Montée des Sources, Corchanu, 03 85 87 05 71,

« Au n°12 Montée des Sources », 12 Montée des Sources, Corchanu, 06 76 08 75 02,

3 LES VIGNERONS DU VILLAGE :

MILAN et fils, 2 rue du Pigeonnier, Valotte, 03 85 91 21 38,

MORETEAUX et fils, 1 place Cl Moréteaux, Nantoux, 03 85 87 19 10,

PIERRE Guillaume, 8 rue des Basses Roches, le Bourg, 03 85 87 25 17,

DIDON David, 3 place de l'Eglise, le Bourg, 03 63 80 30 99.

ATTENTION !

Comme disent les banquiers, cette liste n'est garantie que « sauf erreur ou omission... » !

PETITES INFORMATIONS LOCALES...

Horaires d'ouverture de la Mairie : vous pouvez vous y rendre, 1 rue Baboux, le Bourg, les mardis de 9 à 12h et les vendredis de 9 à 12h et de 14 à 16h30. Vous pouvez aussi nous contacter au 03 85 87 14 56 ou par mail : mairie.chasseylecamp@vanadoo.fr

En cas d'urgence le Maire est joignable en permanence au : 06 87 67 38 74

L'équipe Municipale :

DOREAU Jean-Louis, Maire, 2 place de l'Eglise, le Bourg, 03 85 87 35 90 / 06 87 67 38 74 ,
MARTIN Christine, 1^{er} adjointe, 5 rue de la Croix du Pontoux, Valotte, 06 60 04 26 43,
RIGOULOT Christine, 2^e adjointe, 7 impasse des Obues, les Obues, 06 81 50 03 39,
MARCANTONI Dominique, 3^e adjoint, 4 rue des Vignes Blanches, le Bourg, 06 76 40 07 51,
ROSEROT Marie-Noëlle, 4 rue de Chamilly, Bercully, 06 76 46 95 29,
JONNIER Guy, 6 rue de Chamilly, Bercully, 06 61 32 85 45,
PIERRE Guillaume, 8 rue des Basses Roches, le Bourg, 06 89 37 37 30,
POULET Stéphane, 3 Impasse des Obues, les Obues, 06 86 87 96 21,
MARLOT Patrick, 3 Impasse du Moulin Beauséjour, Corchanu, 07 62 88 93 57,
MORETEAUX Thierry, 4 rue de l'Hermitage, Nantoux, 06 31 40 87 99.

Les numéros utiles :

Centre de secours de Chagny : 18 ou 03 85 63 00,
Gendarmerie de Chagny : 17 ou 03 85 87 17 42,
Ramassage des ordures ménagères, SIRTOM : 03 85 87 62 35 et 36,
Poubelles normales tous les lundis et sacs jaunes les mardis des semaines paires...
sauf pour Nantoux : poubelles les jeudis et sacs jaunes les mardis impairs !
Repas à domicile, L.R.D. service : 09 60 09 71 40 et 06 82 57 72 32,
Sté de Protection des Animaux de Chagny : 03 85 87 20 55 et 06 82 57 72 32,
Cabinet infirmier et kiné de Cheilly les Maranges : 06 89 20 82 20.

ETAT CIVIL

Mariages : BELORGE Damien et BIENFAIT Adeline, de Nantoux, le 9 septembre

LE MOT DU MAIRE...

Nous revoilà devant une page blanche, au moment du résumé d'une année et de l'inventaire des projets pour la suivante...!

A l'international le bilan 2023 est carrément catastrophique.

La guerre en Ukraine n'en finit pas, elle se durcirait plutôt et les voisins de la Russie se crispent sur la défensive et s'installent dans le long terme. Via l'Europe notre bonne vieille France est naturellement concernée...

Et les mauvaises nouvelles n'arrivant jamais seules c'est désormais le Proche Orient qui s'embrase peu à peu à partir d'un nouveau bras de fer entre Israël et les palestiniens. La aussi les voisins s'en mêlent, mais ce coup-ci pas seulement en paroles...

Si on ajoute les répercussions économiques inévitables de ce genre d'affaires en cette période de mondialisation extrême, il y a de quoi être particulièrement pessimistes... Pour les philosophes, ces deux conflits à base d'égo surdimensionné de part et d'autre, peuvent prêter à réflexion.

Pour y aider, voici une petite citation assassine : « C'est de la vanité mortifiée que plus d'une fois sont sorties les tempêtes qui ont bouleversé le globe ».

De qui cette belle phrase ? Et bien d'un artiste en la matière, Joseph FOUCHE, 1759-1820, impitoyable révolutionnaire et inamovible ministre de la Police sous le 1^{er} Empire, une référence, finalement pas si démodée que cela !

Au niveau national, rien de bien réjouissant non plus.

Le pouvoir d'achat des Français est en berne, l'inflation galope, nos institutions démocratiques ont de grosses difficultés d'élocution, notre Ministre de l'Intérieur en est réduit à se féliciter de SEULEMENT cinq cent voitures de brûlées pour le nouvel an...

Et tout le monde attend benoîtement les prochaines élections pour savoir ce que pensent les français de tout cela...

On pourrait peut-être anticiper non ?

Alors rabattons nous sur le petit village gaulois de Chassey.

L'année 2023 aura vu l'achat du terrain nécessaire à l'abribus du Bourg/la Couhée, (les travaux par le Grand Chalon auront lieu début 2024). Une nouvelle camionnette a été acquise et sillonne désormais la Commune. Un défibrillateur de plus est arrivé au hameau de Nantoux et le Centre d'Interprétation Archéologique a reçu une nouvelle vitrine.

Côté arlésienne, la fibre rampe (très) lentement, Bercully attend toujours son chantier d'enfouissement EDF/Télécom, et le problème de pluvial sur la D974 est reporté à début 2024 pour des « raisons indépendantes de notre volonté » que vous découvrirez plus loin...

Côté projet, l'année 2024 sera celle du patrimoine avec la restauration du lavoir du Bourg, une grosse affaire mais correctement subventionnée. Cependant, ce qui aura le plus préoccupé votre équipe municipale en 2023, c'est un projet de décharge des déchets des travaux publics dans une carrière de la Côte de Nantoux. Après bien des démarches votre serviteur a obtenu le rachat des lieux par le Département pour créer un « Espace Naturel Sensible Pédagogique » et la Commune va de son côté acquérir deux petits terrains pouvant permettre de mettre plus tard en valeur le lavoir de Melonde. Signatures chez le notaire au printemps.

Bref, un peu d'écologie raisonnée et raisonnable !

Côté histoire... pas de soucis, votre serviteur s'est fait plaisir, comme d'habitude. Vous saurez tout sur les préoccupations et décisions de nos anciens, avec quelques digressions savoureuses a souhait.

Après cet avant-gout en forme de catalogue, vous trouverez détails et précisions dans les articles qui suivent ce « mot du Maire ».

Et maintenant, mes meilleurs vœux à toutes et à tous, de santé, bonheur et prospérité pour l'année qui commence. Que vos idées les plus folles se voient réalisées. Le tout, avec comme les autres années, une pensée pour ceux qui souffrent, sans pouvoir faire autrement, et ce chez nous comme ailleurs.

Le Maire de Chassey le Camp,
Jean-Louis DOREAU.

VOLET COMMUNE



Le fossé à redent de la rue du Château, au hameau de Valotte, en fonctionnement...

CARRIERES... VOUS AVEZ DIT CARRIERES ?

Dans le numéro précédent, et dans le cadre de la rubrique histoire, on vous avait entraînés sur les traces des carrières Chaussin. Totalement innocent ce sujet ancien ? pas vraiment... A l'époque votre serviteur était déjà tourmenté par une autre de ces exploitations et celle-là plus d'actualité...

La nouvelle était tombée en mai sous forme d'une demande de renseignement d'un notaire chargé de la vente de l'ancienne carrière ROBERT, en côte de Nantoux, juste sous le vignoble et face au hameau de Valotte. L'acheteur s'avérait être une entreprise de travaux publics désireuse de la remblayer avec des déchets de TP... Retour de l'angoisse des rotations de camions six roues charriant gravats et poussières au travers de notre charmante Commune vitico-touristique. Les problèmes de circulation routière, nuisances sonores et autres menaçaient notre tranquillité.

Passée la surprise, la première réaction de votre serviteur fut de contacter le vendeur lequel promettait de privilégier la Commune mais au même montant que la transaction prévue, soit : 50.000€ ! Pas question pour le budget communal !

Les conditions de l'opération initialement projetée étaient ensuite passées au peigne fin, juridique comme économique. Pour faire simple elle devait faire l'objet d'un arrêté préfectoral issu lui-même d'une enquête auprès de nombreux services techniques ou environnementaux. Soit un vrai parcours du combattant à travers des démarches et soucis divers sur plusieurs années. Enfin se posait le problème de la propriété communale en prolongement de la carrière et sans autres accès. Sujet sur lequel l'acheteur présumé se révélait étrangement silencieux... comme sur celui de la voirie d'ailleurs !

La solution la plus élégante s'avérait rapidement être l'achat de la carrière par un tiers offrant, lui, des garanties de tranquillité... Un sacré challenge !

Le pari une fois lancé, il ne restait plus qu'à le tenir...

Votre serviteur a d'abord essayé de tirer parti de la carrière elle-même. Fermée en 2001 elle avait fait à l'époque l'objet de sérieux travaux de végétalisation. Vingt ans après elle est méconnaissable. C'est devenu une petite oasis de verdure où faune et flore ont pris le dessus dans une sorte de parc naturel isolé du monde extérieur.

L'orientation environnementale trouvée, les cibles potentielles devenaient moins nombreuses et plus faciles. Après avoir contacté la DREAL, Natura 2000 et le Conservatoire des Sites, force fut de se « rabattre » sur le Département et son service environnemental. Avec l'appui du nommé Alexis REVILLON de la Ligue de Protection des Oiseaux, contact fut pris. Visites des lieux, réflexions et interrogations diverses aboutirent à l'idée de création d'un Espace Naturel Sensible Pédagogique. Soit une sorte de réserve destinée à éduquer et sensibiliser les jeunes générations. Banco !

Restaient les 50.000€... qui entretemps avaient fait des petits, l'acheteur initial offrant désormais 60.000€ !

Le Département ayant « gelé » son offre sur la première somme, le Maire de Chassey du mouiller sa chemise, ou plutôt celle de la Commune, pour emporter le morceau. Deux autres parcelles du même propriétaire, situées en face du lavoir de Melonde et donc utilisables pour un tas de projets touristiques ou autres, furent mises dans la balance pour un montant de 5.000€, soit 1€60 le m², dans le cadre d'un achat communal. En coupant ainsi la poire en deux à 55.000€ l'accord du vendeur fut obtenu.

La suite fut du fonctionnement départemental et communal. La Commission environnementale présidée par Mme Catherine AMIOT, Conseillère départementale d'Autun, validait le projet d'achat de la carrière elle-même pour 50.000€ et le projet d'ENSP. Ensuite vint le tour des décisions collégiales. Le même jeudi 28 septembre en soirée les deux entités, Département et Commune, délibéraient chacune de leur côté, l'une sur un achat à 50.000€ et l'autre à 5.000€, les deux à l'unanimité.

Pour Chassey le Camp, chacun avait bien conscience de l'ampleur des enjeux. 5.000€, choix du notaire du Département à Macon et autorisation au Maire de signer l'acte, telle fut la délibération. Précisions que financièrement cette acquisition de dernière minute est amplement compensée par du reliquat 2023 et que la signature des actes notariés n'intervenant qu'au printemps, l'inscription se fera au budget 2024.

Quant à votre serviteur, il jubile... !

En effet, après beaucoup d'efforts et quelques sueurs froides voici la tranquillité de notre petite Commune sauvegardée, sa contribution à la protection de l'environnement marquée et le tout... avec le sourire ! Pas de hurlements, pas de manifestations, pas de chicaneries diverses et variées, tout en douceur et en explications. Une bien belle petite affaire entre élus communaux et départementaux !

Et maintenant, la suite ? Et bien, dès que l'acte notarié aura été signé par les différentes parties, commencera une phase d'étude où la Commune va se retrouver avec de nombreux autres partenaires pour concevoir la protection et la mise en valeur de ce bien par le Département. Une aventure de plusieurs années probablement...

Un mot enfin : quatre petits hiboux grand-duc, espèce hyper protégée, sont nés ce printemps dans cette carrière, un bon présage pour ce nouvel Espace Naturel Sensible Pédagogique !

En finale nous pouvons tous remercier l'ancien carrier, Mrs. Pierre ROBERT, le Président du Département, M. André ACCARY, la Conseillère Départementale d'Autun, Présidente de la commission environnement, Mme Catherine AMIOT, le représentant de la L.P.O., M. Alexis REVILLON ainsi que tous les services du Département.

HISTOIRE D'EAU... le lavoir du Bourg !

Il vous guette quand vous montez la Meunière, tapis dans son premier virage, à peine visible derrière ses gros murs.

Il date du XIX^e siècle, époque où le trio constitué du Maire, du Curé et de l'Instituteur drivait presque tout seul notre bonne vieille petite Commune de Chassey. Le Curé s'appelait Emiland BEAUJARD, il demeurait à Nantoux (actuelle maison MIASSISTCHEF) et se montrait très dynamique. Son domaine de prédilection comprenait bien entendu le religieux où il fut le rénovateur de la chapelle de Corchanu, l'instigateur de celle de Nantoux et des extensions de l'Eglise St Vincent du Bourg. Mais notre homme ne s'était pas arrêté là. L'hygiène et notamment l'eau potable étant à la mode sous le second empire il avait provoqué le creusement de puits (Valotte, Corchanu, Bercully, Nantoux, la Couhée) l'aménagement de fontaines et... de lavoirs. Dont celui du Bourg alimenté par une source en direct puis une autre via un réservoir et une pompe à godet. L'eau courante étant arrivée à Chassey en 1965 (seulement !) et les machines à laver s'étant engouffrées aussitôt dans la brèche le XX^e siècle le vit à l'abandon et ce début de XXI^e le voit franchement dépérir. Bassin disloqué et fuyard, murs ventrus voire branlants le rendent peu engageant comme entrée de Bourg et, disons-le franchement, le mettent vraiment en péril.

Le constat étant établi en Conseil Municipal que ne rien faire amenait inéluctablement sa perte définitive, le projet fut lancé à la mi 2023 : réfection sérieuse et professionnelle permettant sa préservation et une éventuelle remise en eau. Pour fixer ces ambitions, rien de mieux qu'un vrai devis d'un spécialiste de la vieille pierre. M. Christian FOUILLOUX, le « petit maçon » de Chagny se chargea de nous ramener à la dure réalité.

Dépose du bassin avec taille d'une section de bordure, excavation pour refaire un fond, repose, étanchéité puis reprise complète d'un mur et partielle des autres... 21.408€ TTC et 17.840 HT ! Un pavé dans la mare plutôt que dans le lavoir...

Mais, en matière de gestion communale comme dans d'autres domaines, il ne faut jamais s'avouer vaincu d'avance. Il ne s'agissait plutôt que d'une équation à résoudre ! Et à la fin de l'année 2023, le jeudi 14 décembre, le Conseil Municipal prenait acte de la solution finale...

Montant hors taxe 17.840€, aide du Département de Saône et Loire de 20% soit 3.568€, aide de l'état à travers la DETR de 20% soit 3.568€, aide du Grand Chalon à travers le fond de relance de 50% sur le reste à charge de 10.704€ soit 5.352€. Au total on arrive à 12.488€ de subvention soit 70% du montant hors taxe. Sachant que la TVA est récupérable sur deux ans, le reste à charge final de la Commune va tourner autour de 5.352€... même pas peur ! Du coup, c'est parti, premiers coups de pioche dans l'année et inauguration fin 2024.

Et maintenant ? remise en eau bien entendu ! Des réserves entrée et sortie sont déjà en place dans le pluvial busé et la pompe n'attend qu'une nouvelle chaîne. Et on trouvera bien une queue de crédit sur 2025 !



BREVES DE COMMUNE...

UN DIX SEPT AOUT PAS COMME LES AUTRES...

C'est le 17 aout 2023 que se tenait la commémoration de l'assassinat du résistant FTP Henri PRETET au lieu-dit Le Pont de Champagne par les forces d'occupation le 17 aout 1944.

En présence de Mme la Conseillère Départementale, de Mrs les Maires de Chagny, Remigny et Saint Léger, de deux militaires de la Gendarmerie Nationale et d'une douzaine de portes drapeaux, l'histoire tragique de ce martyr de la Résistance a été honorée par une bonne trentaine de personnes.

Cette année la chorale chagnotine « Chagny Phonie » nous a fait le plaisir d'interpréter à six voix le « Chant des Partisans ».

Au cours du pot de l'amitié qui s'ensuivit, le Maire pu donc évoquer le 80° anniversaire de cet hymne écrit et chanté dès 1943, d'abord par une nommée Anna MARLY à la gloire des partisans d'Union Soviétique, sous le nom de « Marche des Partisans ». Il sera choisi pour devenir l'hymne officiel de la résistance par Emmanuel D'ASTIER DE LA VIGERIE qui confiera sa réécriture au duo de choc Joseph KESSEL et Maurice DRUON. Devenu à cette occasion « le Chant des Partisans » il sera popularisé par la chanteuse Germaine SABLON.

Ce fut donc cet anniversaire qui servit de base à la célébration cuvée 2023, toujours tenue en présence de Monique, la fille d'Henri et de Jeannette témoin des faits.

Au cours de ce pot de nombreux projets culturels étaient évoqués pour l'horizon 2024 et 25... voir plus !

Enfin un petit mot en forme de suite amère...

Le soir même de la cérémonie, quelques jeunes se croyant malins, ont emporté en direction du canal l'écusson en bois et les trois drapeaux français placés momentanément sur le monument... Nous ne devons qu'à l'intervention immédiate du riverain du Pont de Champagne d'avoir pu récupérer le tout (presque) intact.

Qu'il en soit ici vivement remercié.

Cet exemple d'incivilité nous rappelle malheureusement qu'être à la campagne, au calme dans une nature généreuse, ne nous met pas systématiquement à l'abri de la ... stupidité humaine.

RECENSEMENT :

C'est par un courrier du 8 décembre 2023 que la Direction Régionale de Bourgogne Franche Comté de l'INSEE, basée à Dijon, nous informait du chiffre de la population légale à prendre en compte à partir du 1^{er} janvier 2024. Et bien, chers amis chasséens, j'ai le plaisir de vous annoncer que notre charmante petite Commune « pèse » désormais officiellement 370 âmes. Quel intérêt me direz-vous... Et bien tout simplement la satisfaction de voir que, malgré les malheureusement nombreux départs d'anciens, Chasse-le-Camp fait preuve d'une belle vitalité. Et voit le résultat avec le nombre toujours plus élevé d'enfants inscrits aux traditionnels « chèques Noël ».

Et maintenant, petit clin d'œil en arrière... Au hasard votre serviteur a choisi l'année 1874, période faste du monde rural juste sorti du second empire. Les chasséens sont... 564 ! A l'époque le décompte est un peu différent, en effet on joint le Bourg à Bercully et à l'écart des Marinots pour 75 habitants, la Meunière avec la Couhée pour 81, Valotte pour 102, Nantoux pour 128 et enfin Corchanu pour 158... Quand on parle de « capitale » pour ce hameau, cela était déjà vrai à l'époque !

DEFIBRILLATEUR :

Et de trois ! Après celui du Bourg à l'Auberge du Camp Romain puis celui de Corchanu aux Ets MOREAU Œnologie, le petit dernier a été implanté au hameau de Nantoux sur le mur de la cuverie Moréteaux, sur la place du Colonel du même nom. Coordonnées GPS : lat. 46.881751 et long. 4.706748. Il en aura coûté à la Commune 1.581€48 TTC pour l'appareil et 965€ pour sa pose. Sur ces sommes la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon restitue 50% des 1.317€90 HT de l'appareil. Une séance de formation ouverte à tous les citoyens intéressés sera faite en Mairie au printemps.

Ensuite ? Et bien pourquoi pas un quatrième à Valotte... La seule condition étant qu'un habitant, le plus central possible, nous autorise à le poser sur son mur, en limite espace public, et accepte le branchement du réchauffage hivernal des électrodes sur son compteur. Le tout par une très officielle convention avec la Municipalité.

Alors, à votre bon cœur messieurs-dames de Valotte...

PRIMES... VOUS AVEZ DIT PRIMES ?

Vous n'allez pas le croire mais l'état a reconnu que les fonctionnaires de base souffraient aussi de la crise... Dans sa générosité il a adopté par décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Cela veut donc bien dire : ni mensuelle, ni annuelle. Et qui paye ce geste par ailleurs bienvenu ? Pour les fonctionnaires d'état ce sera logiquement l'Etat et pour ceux de la fonction publique territoriale... les Communes bien entendu !

Et le décret de « bétonner » les conditions : la prime sera soumise aux contributions sociales et à l'impôt sur le revenu, elle sera attribuée aux plus basses rémunérations et sur ce seul critère. Et pour bien confirmer l'importance de la « patate chaude » l'état délègue aux Communes le choix d'attribuer ou non cette prime et d'en fixer le montant par rapport à un maximum possible... Merci du cadeau ! C'est donc au Conseil Municipal du 14 décembre que le Maire a soumis le projet. Une belle unanimité a fixé la prime au maximum soit 700€ brut pour l'employé municipal et 350€ brut pour la secrétaire, la différence s'expliquant par la prise en compte du nombre d'heures effectuées par les intéressés. Cette décision a été communiquée au CNFPT qui va la mettre en forme de délibération laquelle reviendra au Conseil en début d'année 2024. Ensuite le Maire signera deux arrêtés individuels et la prime sera versée en juin, donc sur le budget 2024.

Voilà, c'est fait. Précisons quand même que certaines Commune n'ont pas suivi ce chemin...

LE FOSSE A REDENT DE VALOTTE :

Créé l'année dernière rue du Château pour réguler les fortes pluies d'orage, il avait suscité quelques interrogations et interpellations.

Le gros épisode pluvieux de début décembre, avec mise en route de la résurgence dite du « ré fou » et le débit à plein du ruisseau des Marinots, a permis de le tester.

Jugez vous-même : les drains du fond et la surverse des réserves en plein fonctionnement et sans débordement... La preuve sur la page de garde du volet Commune.

DU COTE DU COMPOSTAGE...

Nombreux sont ceux d'entre vous qui nous ont contactés au sujet du compostage à la suite de l'effet d'annonce des nouvelles normes européennes...

Le SIRTOM de Chagny, compétent pour le ramassage des ordures ménagères, s'est déjà lancé sur le sujet. Vous trouverez sa documentation en fin de ce bulletin, avec les horaires de ramassage.

Vous y verrez que ce syndicat assure toujours la vente de composteurs bois particulièrement adaptés au monde rural. Si vous voulez vous lancer dans l'aventure, il vous en coûtera 35€. Pour vous le procurer, c'est très simple, prendre rendez-vous au SIRTOM, 03 85 87 62 34, et aller le chercher un vendredi.

DU COTE DU R.L.P.I.

Petit cousin du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ce Règlement Local de Publicité Intercommunal a été adopté en même temps par le Grand Chalon. Il s'applique désormais aux 51 communes membres... et à Chassey le Camp !

Il est disponible en totalité sur le site du Grand Chalon. Pour mieux vous y retrouver, sachez que votre Commune est en zone 2 et que ce qui nous concerne se trouve à la page 7.

Pour faire simple, sur l'ensemble des sept hameaux de la Commune, la publicité sur les murs, grillages et autres supports, y compris les bâches est INTERDITE. Seule tolérance : les panneaux publicitaires provisoires installés sur des chantiers pour vanter les mérites de leurs auteurs, mais cela ne vaut que pendant les travaux, après c'est considéré comme de la publicité pure et dure. Finalement seuls les professionnels locaux peuvent se signaler car entrant alors dans la catégorie des enseignes et pré-enseignes.

Tout cela a le mérite d'être simple... Sachez enfin qu'après une période « tampon » des rappels à l'ordre individuels vont être fait afin d'éviter une éventuelle verbalisation.

LE MOT DU CCAS

Le repas des anciens a été repris cette année à la demande expresse de certains et à la grande honte de votre serviteur. Même punition qu'avant le covid : direction l'Escale à Remigny. Anciens et membres du CCAS se sont retrouvés une vingtaine autour de la table et les diverses conversations ont été bon train. Il faut dire que le programme, ou plutôt le menu, était alléchant. Jugez-en plutôt : apéritif, mise en bouche, œufs cuits à l'Epoisses avec garniture bourguignonne et petits croustons, pièce de cochon label régional cuite à basse température avec fricassée de champignons, cazette du Morvan et petites pommes de terre, assiette de trois fromages et pour finir nougat glacé... le tout avec vins blancs et rouges du coin naturellement. On s'est quitté en se promettant de se revoir au même endroit fin 2024. Un grand merci au personnel et aux patrons de l'Escale pour leur accueil et prestation.

Un seul bémol, les conditions financières nous ont amené à ne proposer que le repas à nos anciens... exit donc le colis.

Quant à nos « petites têtes blondes » même supplique qu'en 2022, chaque famille d'enfant de moins de dix ans a reçu un bon d'achat de 25€, établi au choix des parents soit sur la librairie chagnotine « A livre ouvert » (21) soit sur le King Jouet de Chalon sur Saône (23). Donc pas de changement de ce côté, le service offert semblant satisfaire tout le monde. En espérant avoir fait 44 heureux... !

Le Président du CCAS, JL DOREAU.

PLUVIAL D974 A CORCHANU

Rue du Canal (D874) à Corchanu, dans le sens Chagny/St Léger, au niveau du terreplein situé après l'abribus et face aux Ets Moreau Cœnologie, une grille captant le pluvial côté droit s'enfonçait doucement provoquant bruits aux voisins et désagréments aux automobilistes. Un devis d'entreprise était retenu (5.616€ ttc) comprenant l'excavation de l'existant, la réhausse et réfection de la chaussée et le remplacement de la grille située dans l'axe de la bande de roulement par une sortie latérale sous le trottoir. L'affaire était dument budgétée sur la voirie année 2023...

Ce beau projet n'avait qu'une faille : avant d'investir une telle somme il nous avait semblé prudent, voire nécessaire, de s'assurer de l'état de la canalisation assurant le rejet du pluvial... S'agissant de travaux sur une départementale, à l'intérieur d'une agglomération la patate prenait d'abord la direction de la Commune, puis, s'agissant de pluvial busé dont la compétence avait été prise en 2017, vers la Communauté d'Agglomération... laquelle repassai la main à l'opérateur eau/assainissement ! Le résultat fut une investigation et un nettoyage de la conduite d'eaux pluviales située à gauche de la chaussée et seule connue dudit opérateur mais non concernée par notre problème... ! Il fallut « remettre le couvert » plusieurs fois et avec insistance. Finalement elle reçut un beau jour son coup de karcher et de caméra, avec comme verdict « bon pour le service ». Elle était en fait piquée depuis 2002 dans le pluvial de la Montée des Sources dont les archives étaient transférées au Grand Chalon depuis 2017...

Bref, ce mélimélo étant démêlé courant décembre les travaux sont désormais fixés à février/mars 2024 et l'entreprise a consenti à maintenir son devis malgré l'année passée en tergiversations diverses. Que les riverains concernés reçoivent les excuses de leur serviteur en lieu et place des divers responsables...

ET BERCULLY ALORS ?

Ce petit hameau avait été décalé du plan fibre de notre Commune pour cause de chantier d'enfouissement des lignes EDF et TELECOM par le SYDESL. Faisons donc le point. Ce chantier d'enfouissement va commencer à partir du 12 février par le génie civil, c'est-à-dire les tranchées au sol. Il sera long (six semaines) et lourd à supporter (engins bruyants et encombrants) pour les riverains. Une réunion préalable de début de chantier fixera les éventuels arrêtés municipaux pour la circulation. Voilà donc les dernières nouvelles. En gardant une marge ces travaux devraient être terminés fin avril début mars.

Ce sera ensuite le tour de la fibre (simple passage dans des fourreaux préparés au sol) et vu le retard pris par cette dernière il y a des chances que tout se passe bien... !

Quant à l'enfouissement rappelons en quand même les enjeux : disparition des lignes aériennes, remplacement des vieux câbles par du moderne et sécurité du sous-terrain, donc, en principe, plus de soucis !

ABRIBUS LE BOURG/LA COUHEE...

Juste pour mémoire...

Le but de cette affaire était de remplacer le cube en fibrociment offert par le Crédit Agricole dans les années 60 par quelque chose de plus sécurisant et moderne pour abriter les enfants de la Couhée et du Bourg attendant le bus scolaire.

Dans ce contexte une opportunité nous était offerte par une loi récente obligeant les EPCI (donc la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon) à installer au moins un abribus adapté handicapé par Commune membre. Cela tombait bien avec la fréquentation de plus en plus importante de celui du Bourg /la Couhée. L'idée adoptée le seul problème était le terrain pour le mettre, lequel devait être fourni par la Commune... En effet l'abri Crédit Agricole accusait bien ses années et ne remplissait aucune des normes de sécurité actuelles en particulier celle d'une voie pour le bus.

Un premier terrain, juste à côté, était envisagé avec l'accord de la propriétaire mais l'exploitant s'y opposant il fallu chercher ailleurs. Et l'ailleurs une fois trouvé le notaire et les formalités diverses prirent du temps... Mais cela est fait depuis 2023 et l'endroit à même été proprement nettoyé par notre employé municipal. Donc, il n'y a plus qu'à... Et bien non, cela aurait été trop simple ! Le retard pris dans l'acquisition du terrain nous ont fait « sauter notre tour » 2023 dans les prévisions du Grand Chalon. Il a fallu attendre un nouvel appel d'ordre aux entreprises sur 2024.

Et maintenant, vous allez me dire : QUAND ? Et bien, à partir du 12 février ! Et en plus, cet abribus gratuit sera éclairé par un lampadaire solaire... gratuit !

Et maintenant, un dernier mot pour ces « brèves de Commune » (qui n'auront pas été si brèves que cela !) : LES INCIVILITES !

Un dernier mot en guise de rengaine... Elles concernent essentiellement les dépôts sauvages d'ordures plus ou moins ménagères au pieds des bornes du Sirtom réservées aux verres et aux papiers à côté du lagunage de Valotte. Notre employé communal perd un temps précieux à nettoyer le site chaque semaine avec à chaque fois un aller et retour à la déchetterie de Chassagne. Et à cela s'ajoutent les vieux pneus abandonnés aux bords des routes...

Bref du temps et de l'argent communal perdu par la négligence de certain.

Le résultat c'est qu'à force d'écrire ces choses et de ne pas les voir changer le jour viendra où une verbalisation sera effectuée... Souhaitons qu'il s'agisse alors d'une personne étrangère à la Commune...

LE C.I.A.C.C. FAIT DES PETITS.....

Dans le dernier bulletin municipal, n° 42 d'août 2023, un article faisait état de la visite du CIACC par Mme Fassenet et Mme Richard, de la Direction Régionale des affaires culturelles de Besançon sous l'intitulé « le CIACC va-t-il faire des petits ? ». La visite de ces dames ayant eu lieu le 21 avril 2023.

Depuis l'idée a fait son chemin puisque le mercredi 20 décembre 2023, nous étions conviés par la commission locale des sites palafittiques de Chalain et Clairvaux (Jura) en préfecture de Lons le Saunier pour une présentation de notre réalisation de 2018. En présence de nombreux archéologues, chercheurs, thésards ainsi que différents directeurs de DRAC, notamment M. Talon de Dijon (présent en 2018 pour l'inauguration du CIACC), votre serviteur fit un exposé agrémenté de 16 power-points, d'une durée de 20 mn.

Les principaux chapitres et points clés de notre réalisation ont été expliqués et commentés, notamment le cahier des charges, le choix de l'architecte et de la graphiste, les plans d'aménagement de la salle, les plans des vitrines etc...

La coopération de M. Jean Paul Thevenot et de M. Yves Pautrat (tout jeune retraité) pour les choix de textes, photos et illustrations ainsi que les objets issus des musées Denon et Rolin, fut soulignée.

Au juste, pourquoi cet exposé ? Eh bien en voici la réponse. L'espace archéologique de Clairvaux (Jura) est maintenant fermé au public, pour des raisons de mise aux normes des locaux et de fonctionnement. La réunion du 20 décembre avait entre-autre pour objet de redéfinir un espace d'interprétation dans la commune ci-avant citée. L'exemple de Chassey venait donc « à point » pouvant ainsi servir de tremplin à l'élaboration d'un projet similaire. Il faut ajouter que les sites de Chalain et Clairvaux sont inscrits au « Patrimoine Mondial », d'où la volonté des services culturels d'agir, en tenant compte, assurément de l'expérience chasséenne (qualité scientifique, qualité d'expression et faible coût d'investissement).

A la question : Le CIACC va-t-il faire des petits ? La réponse se dessine au travers de ce présent texte, la commune de Clairvaux les Lacs, connue pour ses lacs au passé archéologique, va emboîter le pas dans les mois qui viennent afin de rendre ses lettres de noblesse à ce lieu chargé de préhistoire.

Une invitation à visiter notre CIACC ainsi que notre site archéologique a été lancée aux personnes rattachées à cette commission, pour le printemps de cette année – promis nous ont-ils répondu. Nous les attendons de pied ferme, dans la pure tradition bourguignonne.

Dominique MARCANTONI.

VOLET HISTOIRE



Louis XVIII (1755-1824)

Roi de France de 1814/15 à sa mort.

IL Y A DEUX CENT ANS... CHASSEY 1824

Inaugurée l'année dernière pour le numéro de janvier, voici donc la deuxième édition de cette nouvelle rubrique...

Notre France est toujours celle de Louis XVIII... pour l'instant ! Ce bon roi avait dissous la chambre en décembre 1823 persuadé que les bons résultats de la guerre en cours en Espagne feraient remonter sa cote... et bien, « bingo » ! En février 1824, avec 15 opposants sur 430 députés dont 264 fonctionnaires désignés par le roi, c'est un score digne d'une république bananière. Cette nouvelle assemblée ne pourra plus être renouvelée par tiers mais d'un bloc au bout de sept ans... pourquoi se priver prématurément d'un tel résultat ? Résultat avec peu de risques, ladite assemblée étant élue par les 50.000 électeurs les plus riches sur 28 millions d'habitants... Dans la foulée de ce succès le discours d'ouverture de Louis XVIII sera tonitruant et la réponse simple : la chambre « *s'engage à abroger les lois impies de la révolution* », à diminuer le nombre de fonctionnaires et à fixer leur recrutement dans des milieux « *non dépourvus de fortune* » et à prévoir la peine de mort pour le vol d'objets du culte... tout un programme ! En toute logique le 15 août une ordonnance royale rétablit la censure des journaux et le 26 du même mois voit la création du Ministère des Affaires Ecclésiastiques et de l'Instruction Publique qui commence par supprimer l'école normale supérieure et transférer aux évêques le contrôle des écoles primaires... bonjour l'ambiance !

Pour trouver du positif il faut se tourner vers le secteur sciences et techniques : en janvier un nommé SEGUIN Marc obtient l'autorisation de construire le premier pont suspendu par câbles au-dessus du Rhône (entre Tain et Tournon) et en juin sont donnés les premiers cours de « chimie appliquée aux arts et manufactures » à Lille.

Enfin, n'oublions pas les faits divers : suite à l'expédition espagnole le munitionnaire OUVRARD est emprisonné à la Conciergerie pour corruption et faillite retentissante, et un nommé LEGER, tueur en série (déjà !), est condamné à mort par la cour d'assise de Versailles puis froidement exécuté le jour même.

Reste que, pour la France, l'évènement majeur de cette année 1824 est... la mort du Roi Louis XVIII le 16 septembre, tout simplement ! Et cette mort sera un vrai calvaire. Atteint très tôt par le diabète et la goutte il développera une artériosclérose généralisée qui tournera en gangrène. Bref une fin plus lente que celle de son frère Louis XVI... On ne trainera pas pour désigner ce même mois son successeur Charles Philippe de France, autre frère du guillotiné, qui régnera jusqu'en 1830 sous le nom de Charles X...

Mais, celui-là, on se le réserve pour l'année prochaine !

Maintenant, revenons tranquillement à notre Chassey et pour mieux le connaître à cette époque voyons le recensement militaire puis l'état-civil.

Les jeunes gens convoqués sous les drapeaux sont les nommés

1 / MARINOT Alexis, né à Chassey le 30 thermidor de l'an 12 de Alexis et MARINOT Claudine, vigneron, marié,

2 / MARINOT Vincent, né à Chassey le 21 fructidor de l'an 12 de Jean et ANDRE Jeanine, propriétaire, célibataire,

3 / RIBOUX Jean-Baptiste, né à Chassey le 11 vendémiaire de l'an 12, de Pierre et de CORNILLON Jeanne, célibataire, vigneron,

4 / ROBERT Pierre, né à Dennevy, de Etienne et de FOREY Françoise, maréchal, célibataire,

5 / VACHEY Claude, né à Chassey le 15 fructidor an 12 de Philippe et de CHRETIEN Marie, vigneron, célibataire. Ces cinq chasséens là n'auront probablement pas connu le feu de la guerre d'Espagne, terminée fin 1823 mais, les engagements étant de 7 ans, peut-être ont-ils participés au début de la conquête de l'Algérie à partir de 1830, sous Charles X

Venons- en maintenant à l'état-civil.

Côté mariage, le tour sera vite fait, il n'y en a pas ! Et le vénérable registre ne semble pas avoir subi une amputation quelconque...

Côté naissances par contre c'est l'abondance : 26 ! Tous nés de familles de vignerons, agriculteurs ou propriétaires et principalement répartis entre Valottes et Corchanu.

Côté décès, ils sont neuf à avoir quitté notre monde. On trouve d'abord trois « anciens », âgés de 67, 64 et 64 ans, ce qui n'est déjà pas bien vieux... Puis, comme pour l'année précédente, il faut relever le fort taux de la mortalité infantile. On compte en effet cinq décès à 4 ans, 6 mois, 5 mois, 20 jours et 4 jours. Et pour arriver à nos neuf décès du total, il suffit d'ajouter la mère du nourrisson de 4 jours décédée quant à elle un mois après, à l'âge de 23 ans ! Un bien triste bilan à attribuer aux conditions de vie, à l'absence d'hygiène, et au niveau de la médecine comme de la chirurgie.

Non, vraiment non : ce n'était pas mieux « avant » !

La lecture des registres nous aura quand même permis de faire ressortir des noms désormais disparus : JUILLOT, SORINE, MORISOT, MAROT, BONIN, PIFFAUT, DEMOURON, COULON, GADANT, GARNIER, GUERRIN, DUCREUX, PRIVE ou DESSERTENNE...

Passons maintenant à l'équipe municipale proprement dite.

Elle est toujours menée par MARINOT Pierre assisté des sieurs NARJOLLET Nicolas et Pierre, MARINOT Nicolas, LABOUREAU Nicolas, MAROT Jean, GADANT Emiland, FOREY Chrisotome et SORIN Antoine. On retrouvera, tout du long des séances, la même formule : « *signé par ceux qui ont déclaré le savoir : MARINOT Pierre, MAROT Jean et SORIN Antoine* », soit trois sur neuf... l'instituteur avait de beaux jours devant lui !

Voyons leur travail à travers les délibérations.

Première réunion le 11 janvier 1824. Et cela attaque fort... « *Vu la délibération du Conseil Municipal de Chamilly prise le 23 décembre 1823 tendant à faire transférer la succursale de notre église dans la leur...* » Nos anciens affirment d'entrée que la succursale (nommée

fabrique sous le second empire c'est la paroisse actuelle au niveau de la gestion des biens de l'église) est à Chassey et doit y rester. *« considérant que la Commune de Chamilly avait été réunie en 1809 à celle d'Aluze, qu'elle n'a été réunie à celle de Chassey qu'à sa demande quelques années après. Considérant combien l'église de Chamilly convient peu sous tous les rapports pour être chef-lieu de la succursale, tant en raison de sa position topographique que de sa moindre population et de l'espèce de schisme créé pour plusieurs hameaux de Chassey en les réunissant à la Chamilly. Considérant que la Commune de Chamilly n'a pas de presbytère alors que celle de Chassey s'efforce d'acquérir l'ancien que le propriétaire actuel remet, ce que Chamilly aurait pu faire. Considérant l'honneur de décrire à M. le Préfet les puissants motifs de notre Commune : 1/ Chassey a une population de 520 individus en six hameaux dont l'église est au centre, 2/ En déplaçant la succursale de Chassey à Chamilly les hameaux de Corchanu et de Valotte, presque aussi forts en population que Chamilly, se trouveraient à 4 kilomètres, 3/ L'église de Chamilly n'est pas aussi grande et confortable que celle de Chassey, 4/ M. le Préfet est prié de faire la plus scrupuleuse attention aux conséquences de sa décision en ce qui concerne le délaissement des hameaux de Valotte et Corchanu. »*

Comme on s'en doute un peu, cette délibération « clochemerlesque » est doublée d'un courrier/pétition respectueux à l'Evêque d'Autun... *« Le Maire et le Conseil Municipal de la Commune de Chassey ont l'honneur de soumettre à votre grandeur... »* Les arguments purement topographiques de la précédente délibération sont bien entendu repris, mais on les double insidieusement d'un questionnement relatif à l'impact sur la fréquentation de l'église... au cas où !

Le Conseil Municipal suivant se tiendra le 2 mars. Sont présents le Maire et ses conseillers auxquels on a ajouté *« les dix plus gros contribuables de la Commune »* soit : Nicolas MAROT de Valotte, GAUTHERON de Chagny, Michel ALEXANDRE de Chassey, Louis MAROT de Valotte, Vincent NARJOLLET de la Couhée, GIRARDIN de Corchanu, Vincent SOIRET Maire de la Commune de Marigny, MAROT fils Denis de Corchanu, MAROT fils Nicolas de Valotte, MARINOT-LAFFARGE de la Couhée. Le Maire annonce, *« qu'en application d'un arrêté de M. le Préfet en date du 29 juin dernier, il a signé hier un traité provisoire avec Jean MAROT et son épouse, propriétaires à Valotte, contenant vente de la portion de l'ancien presbytère pour la Commune, le tout détaillé avec le prix de 3.000frs et les conditions de paiement conformément au rapport du sieur LAPPORTE expert. Et que de ce fait une augmentation locale et extraordinaire des quatre impositions foncières personnelles et mobilières ainsi que la patente sur les portes et les fenêtres est nécessaire. Il sollicite la délibération du Conseil agrandi. »* Mr. le Maire argumente sur l'intérêt de cet achat fournissant un logement au desservant... Ce beau projet va recueillir l'unanimité des conseillers et des plus gros contribuables. Il fallait bien « bétonner » l'affaire de Chamilly !

On se revoit le 13 mai. On commence tout simplement par une re belotte, en plus court... les mêmes conseillers et les plus riches contribuables se retrouvent pour accepter une somme de 200frs pour salaire du cantonnier à prendre *« au marc le franc »* sur la contribution foncière. Puis, les membres du conseil, siégeant seuls ce

coup-ci, vérifient et acceptent les comptes du receveur, un certain ADNET. En finale, on valide, à l'unanimité, le projet de budget 1825 proposé par le Maire. Et ce sera tout. Notons que le libellé de ces séances est extraordinairement simple... sauf pour l'Eglise !

Quant à la page suivante du registre il s'agit d'une simple copie d'une autorisation délivrée par Monsieur le recteur de l'Académie Royale de Dijon le 16 septembre 1824. C'est en fait la nomination du sieur CORNESSE Jean-Louis, né le 20 juin 1797 à Pouilly (Côte d'Or), comme instituteur primaire de 3^e degré. Cette décision interdit à l'intéressé d'exercer dans une autre Commune.

Courte séance le 7 octobre, pour fixer le ban des vendanges. Ce sera « *lundi prochain* »... Le grappillage quant à lui ne pourra se faire avant le 15 pour la Commune et le 17 pour Nantoux. Le garde champêtre est invité à verbaliser les éventuels contrevenants.

Dernière séance le 9 novembre. Le Conseil est sollicité par Monsieur le Préfet pour financer la construction « d'un monument aux morts de Quiberon » (*). Nos anciens répondent platement que la Commune est sans ressources et qu'ils viennent d'augmenter les impôts pour l'achat du presbytère... Exit le monument ! Ils attendront l'hécatombe de 14-18 pour songer à la mémoire des français « tombés au champ d'honneur ».

Maintenant, que retenir de la lecture du registre des Conseils Municipaux de cette année 1824... ?

Et bien d'abord l'esprit religieux réintroduit par le régime de la Restauration qui conduit nos anciens à se battre bec et ongle pour la simple administration de leur lieu de culte. Ensuite la pauvreté de ces Communes rurales obligées de toucher à l'impôt pour chaque achat immobilier ou augmentation de salaire.

Quant à la présence des dix citoyens les plus imposés pour aider le Conseil à décider de ces mesures financières elle peut interpellé quelque peu de nos jours, mais pas à l'époque ! En effet un des premiers actes de l'assemblée nationale en 1789 avait été d'instaurer une sorte de droit d'entrée aux candidats, lequel équivalait à cinquante et une journée de salaire d'un bon ouvrier... tout simplement !

Notons malgré tout que nos anciens fonctionnent certes à l'économie mais assurent quand même l'essentiel et ce d'une manière étonnamment « moderne ».

Pour en conclure avec ce catalogue 1824, certains ont pu « tiquer » sur le « *monument aux morts français de Quiberon* ». Et bien qu'ils se rassurent ! La suite n'est pas au prochain numéro mais dans l'article d'après... !

L'affaire (insurrection) de Quiberon...

Donc en 1824 notre bon Roi Louis XVIII demande à son bon peuple de pérenniser la « *mémoire des morts de Quiberon*... Cela nous fait remonter à la Révolution française, et plus exactement à la deuxième guerre entre les vendéens et la République, en 1795. Le roi Louis XVI a été guillotiné en novembre 1793 et ses deux frères, les futurs Louis XVIII et Charles X sont en exil (eux n'ont pas raté leur « fuite de Varenne ») Toute la partie ouest de la France est en insurrection contre le régime de Paris. Guérilla locale contre troupes régulières ou sensées l'être. En fait, une vraie guerre civile loin de toute humanité et de toutes règles. Et pendant ce temps là les armées européennes et émigrées menacent nos frontières est. Avec le futur Louis XVIII en embuscade...

Et justement, nos amis anglais commencent à lorgner sur ces royalistes vendéens manquant de moyens et surtout d'un chef. L'ouverture d'un deuxième front serait une bonne affaire... Le 17 juin ils envoient généreusement une flotte de 60 navires de transport escortés de 9 bâtiments de guerre pour déposer vers la presqu'île de Quiberon un contingent de français émigrés fort de 3.600 hommes apportant avec eux 35.000 fusils, leurs munitions et... 60.000 paires de souliers ! Le tout étant destiné à équiper et diriger une armée de chouans dans une sorte de levée en masse royaliste. Mais tout ce beau monde n'aura pas de chef charismatique : les deux frères du monarque exécuté n'ont pas voulu se mouiller dans cette affaire dite de Quiberon... Dite seulement car si elle est nommée affaire ou insurrection de Quiberon par les historiens, elle commence par un débarquement en règle sur les côtes de Carnac. Et ce n'est que sous la pression des troupes républicaines que les aventuriers se rabattent sur la presqu'île et son fort de la Penhièvre, lequel sera enlevé puis rapidement repris.

Du côté républicain la contre-offensive sera menée par le célèbre Lazare HOCHE. Si ce ne fut pas une promenade de santé pour les « bleus » (républicains), les « blancs » (royalistes) furent reconduits à la mer et réembarqués par les britanniques après de durs combats du 17 au 21 juillet de cette année 1795. Le bilan sera lourd, surtout chez les « blancs » : 150 morts, 3.600 prisonniers (dont 750 immédiatement fusillés) contre 15 tués et 300 blessés chez les « bleus ». La jeune République ne badinait alors ni avec ses idées ni surtout avec sa survie et on était loin, très loin, d'un simple maintien de l'ordre, même musclé. Les guerres de Vendée ne s'arrêtèrent pas là et cela tourna vite en d'horribles massacres dont on peut avoir une idée par le simple terme de « colonnes infernales » officiellement donné aux offensives républicaines suivantes...

Mais tout cela nous entraîne trop loin de notre Conseil Municipal du 9 novembre 1824. Disons simplement qu'il existe encore au Fort de la Penhièvre à Quiberon et au village voisin de St Julien des plaques commémorant cet événement et des Musées à Lorient, Vannes et Pontivy. Tout cela au plan local, sans plus.

Nos Chasséens n'ont donc pas été les seuls à reculer devant la dépense pour le souvenir de cette malheureuse « Affaire (insurrection) de Quiberon » !



« La déroute de Quiberon » par Pierre OUTIN, 1889.



Lazare HOCHÉ, anonyme, 1793.

SECHERESSE, VOUS AVEZ DIT SECHERESSE ... EN 1893 !

Elle nous préoccupe de plus en plus, elle nous inquiète la sécheresse... Voyons donc si nos anciens avaient les mêmes problèmes et quelles solutions ils apportaient.

Pas compliqué, un coup d'œil au catalogue des archives municipales et hop !

Nous voici en 1893, le Maire s'appelle DUSHEMME et le 10 juin, il prend un coup de colère, pardon, un arrêté municipal, que votre serviteur n'hésite pas à vous faire partager dans son intégralité...

« Le Maire de la Commune de Chassey,

Vu la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale,

Considérant que l'autorité municipale est chargée de veiller à tout ce qui peut assurer la salubrité publique,

Considérant qu'il existe dans la Commune de Chassey et dans chaque hameau, des fontaines et des puits publics dont les eaux sont destinées : 1° à l'alimentation des personnes, 2° à celle des bestiaux, 3° et quand il y a surabondance aux autres besoins de la population du lieu.

Considérant qu'en raison de la sécheresse extraordinaire et persistante qui règne en ce moment, les eaux des dits puits ou fontaines sont devenues rares et insuffisantes et que par conséquent il y a lieu de les ménager.

Considérant que néanmoins beaucoup d'habitants s'en servent d'une manière abusive pour l'arrosage de leurs jardins et pépinières. Que de ce fait il leur arrive souvent d'épuiser l'eau et de la troubler la rendant ainsi insuffisante et insalubre pour les ménages.

Considérant qu'il importe de mettre immédiatement un terme à ces abus.

Arrête.

Art 1° à partir de la publication du présent, et jusqu'à nouvel ordre, il est défendu d'employer l'eau des fontaines et des puits communaux à d'autres usages que l'alimentation des personnes. On pourra encore l'utiliser pour abreuver le bétail, mais en se conformant aux prescriptions indiquées pour chaque hameau, à savoir : pour Nantoux, les trois puits publics sont exclusivement réservés à l'alimentation des personnes, l'eau y sera puisée au seau au fur et à mesure des besoins. Le bétail sera conduit à l'auge sous la fontaine du lavoir ou à celle du Bas de Chénaud. Défense est faite, même pour ces abreuvoirs, de charrier l'eau, ce qui serait un moyen trop facile d'éluder le présent. L'eau destinée au bétail doit être consommée sur place.

Art 2° les contraventions au présent arrêté, qui n'est que temporaire, seront passibles d'une amende d'un à cinq francs, conformément à l'art.471/15 du code pénal.

Fait à Chassey le 10 juin 1893, signé DUSHEMME. »

Pour un arrêté sécheresse, il est sec comme un coup de trique !

Notons surtout qu'apparemment seuls les habitants du hameau de Nantoux sont visés...

Vu le ton donné, il y avait sûrement un sérieux problème... Et bien nous allons essayer de comprendre le pourquoi du coup de gueule de notre édile.

Dès que l'on commence à consulter (avec précaution) les divers sites internet consacrés à ou aux sécheresses, force est de constater que l'année 1893 sort immédiatement du lot...

Déjà l'année 1892 avait été chaude et suggéré cette tirade au journaliste Edmond RENOIR, *« 40° à l'ombre ! On étouffe, on sue, on fond... C'est qu'il fait chaud allez, chaud, chaud, chaud : Paris dort, depuis le cocher, la ménagère, le promeneur jusqu'à l'agent. On souffle, on s'éponge, on sommeille... en écrivant la plume me tombe des mains »*.

Et l'année suivante, notre fameuse 1893 donc, ne va pas réjouir notre homme... Sécheresse dès le mois de mars, 65 jours sans pluie. La température moyenne de toute l'année sera de 10°92 supérieure à celle relevée sur les soixante années précédentes !

Le résultat ne se fera pas attendre : il y aura une dramatique disette de fourrage... On en vint (y compris en Côte d'Or et Saône et Loire) à autoriser l'entrée du bétail dans les forêts de l'Etat et dans les bois communaux, et ce dès le mois de juin. Ce même Etat va devoir mettre la main à la poche ainsi que les Conseils Généraux pour servir les intérêts d'un emprunt destiné à acheter les denrées alimentaires qui vont faire défaut. Bref une situation sérieuse et préoccupante.

Rassurons-nous (si on peut dire) cet épisode sera suivi de deux autres marquants. Les années 1906 et 1952 vont apporter des sécheresses comparables. Au point que, en septembre 2022, Franceinfo Bourgogne-Comté fera un scoop sur une découverte dans le lit du Doubs. Sous la plume de J-S MAURICE et E. RIVALLAIN s'écrit une étrange histoire... *« Dès notre entrée dans le Défilé d'Entreroches sur le Doubs, nous rencontrons David BOURGEOIS, notre guide du jour qui nous emmène dans le lit asséché. De l'autre côté d'une petite mare d'eau voici un rocher, tel Moby Dick échoué sur la rive. Il nous montre alors trois dates gravées dans la pierre : 1952, 1906 et 1893. Ces marques ont été découvertes par les eaux en 2018, 2020 et 2022... c'est vraiment inquiétant »*. Pour finir, voici la preuve en image (même si le photographe d'alors a ciblé la seule date de 1906...



AVANT LE FRIGO, IL Y AVAIT QUOI ?

Dans ce bulletin municipal on vous répète souvent qu'il est le vôtre et que tous vos textes seront les bienvenus, sur Chassey forcément, mais pas seulement...

Aujourd'hui nous allons donc donner carte blanche à Mme Nicole VOISIN, une ancienne des « Dorlottes » à Nantoux (aujourd'hui maison FLATTOT).

« Tiens, mets le beurre au frigo, il faudra que je sorte le pain du congel...

Phrases courantes maintenant, mais croyez-vous que j'ai vécu une époque, que je ne trouve pas si loin, 80 ans en arrière seulement (!) ou frigidaires et congélateurs n'existaient pas. J'entends déjà votre question : comment faisait-on alors pour conserver les aliments ?

Pour éclairer votre lanterne, je vais prendre à témoins mes deux grand-mères : mamy Alice, mère de ma mère et mamy Pauline, mère de mon père, nées toutes deux en 1890.

Pour mamy Alice, avec qui j'ai passé mon enfance et mes vacances à Nantoux, tout était simple : on faisait avec les moyens du bord et il suffisait de s'adapter. Nous étions « aux Dorlottes » pendant la dernière guerre, en pleine campagne juste l'électricité mais pas l'eau courante. Alors nous nous servions de la cave voutée pour conserver fruits et légumes. Il y régnait toute l'année une température d'environ 15° et cela allait merveilleusement bien. Mais, pour le beurre, le lait, les fromages de chèvres que confectionnait mamy, nous avions recours au puits. Situé dans le pré au bout du jardin, il avait été creusé par le propriétaire précédent, M. BRUCHET. Il n'avait pas de margelle et une simple mais énorme dalle en cachait l'entrée, au ras du sol. IL n'était pas très profond et ne contenait pas assez d'eau pour toute la famille. Notre voisin, Emile DUMAY avait bien entrepris de creuser un peu plus les roches du fond... à coup de fusil ! Et en effet l'eau y vint un peu plus. Ayant un puits très frais mamy Alice y descendait chaque jour un seau avec le beurre, le lait, les fromages, la crème et dés fois le vin.

Pour mamy Pauline, qui habitait Vincennes à côté de Paris, au premier étage d'un petit immeuble, pas de cave, ni de puits. Elle avait un moyen plus moderne que je découvris dans les années 40 à l'occasion de séjours chez elle. Il y avait au bas d'un mur de la cuisine une petite porte blanche et derrière se trouvaient beurre, lait, fromage. Et elle me recommandait toujours « ferme bien la glacière ! ». J'ai alors demandé « comment cela marche ? ». Elle m'entraîna sur le palier et me montra une autre porte blanche en me disant « voilà justement le glacier qui monte ». Un homme portant un grand tablier de cuir traînait avec un crochet un énorme pavé de glace qu'il glissa dans la petite porte. C'était donc cela « la glacière ».

Quelques années plus tard nous emménagions à Chalon sur Saône ou je découvrais une rue de la Glacière et son usine à glace. Et là aussi, des employés en tablier de cuir chargeaient de gros blocs de glace dans des petits camions réfrigérants. La rue existe toujours, même si l'usine a depuis longtemps disparu. » Nicole VOISIN, Givry juillet 2022.

Et bien voilà une belle histoire depuis les Dorlottes de Nantoux jusqu'à Vincennes !

La conservation des aliments avec la glace est vieille comme Erôde, pour les pays froids. La conservation de la glace dans les contrées tempérées semble plus récente. Cela commença par des installations souterraines : un puit rempli de glace et couvert d'une sorte de tumulus ou de chapiteau en pierre pour faire tampon. En France les installations privées ou publiques se sont développées dès le XVII^e ou Louis XIV créa le « *privilège national de la glace* » en 1659. Mais c'est au XIX^e que l'affaire pris de l'ampleur et se créa un réseau d'extraction, de transport et de distribution de glace naturelle dans tous les grands pays puis, dans les années 1900 vint la glace industrielle. Et cette dernière finit par supplanter la première qui s'effondra dans l'entre-deux guerres. Désormais supplantée par les congélateurs, réfrigérateur et autres, la récolte de glace puis sa fabrication permit surtout la diffusion d'une alimentation plus saine et plus variée. Notons quand même quelques usages parallèles comme cette « machine à glace » offerte par le bon docteur LOYDREAU, également Maire de Chagny, à l'hôpital de cette ville pour... calmer les douleurs ! De nos jours l'usage domestique survit encore dans des pays lointains ou particulièrement dotés en approvisionnements et... pour des sculptures éphémères.

Alors, pour finir, un petit clin d'oeil à ces charmantes jeunes personnes maniant la glace à New-York pendant le premier conflit mondial.

Dure la condition féminine en temps de guerre...



LAVOIR, VOUS AVEZ-DIT LAVOIR ???

Vous deviez bien vous douter qu'après avoir annoncé dans le feuillet Commune la restauration du lavoir du Bourg, votre serviteur se tournerait vers les archives municipales... touché, mais pas coulé ! En effet pas de plan, pas de datation dans nos registres. Mais on en parle déjà (en tout petit peu) en 1854.

Nous voici donc le 12 novembre 1854, en réunion de Conseil sous l'égide du Maire Antoine-Claude FERRIERE, dit cadet. En marge du registre la mention « aqueduc de la Meunière à la Couhée »... *« Considérant qu'il serait d'une grande utilité de construire un aqueduc qui conduise les eaux de la fontaine de la Meunière au hameau de la Couhée qui est privé d'eau presque toute l'année, non seulement pour ses habitants mais aussi pour le bétail. Délibère unanimement qu'une somme de 140frssoit votée pour couvrir la dépense de cet ouvrage »*. Cette sage décision est suivie d'un rapport d'un *«un agent voyer »* en date du 20 décembre de la même année y décrivant *« une rigole de 120m de longueur, d'un débouché de 20x20cm établie sur le fossé côté gauche du chemin vicinal n°1 de la sortie du hameau de la Meunière à l'entrée de celui de la Couhée ou une auge en pierre sera établie au-dessus du chemin de la Bolle. »* Suit la fourniture de moellons, de tuiles creuses, de dalles et d'une auge pour les fameux 140frs, la main d'œuvre devant être fournie en « prestation » c'est-à-dire par les habitants eux-mêmes. Et c'est sur le plan colorié joint que l'on découvre notre lavoir du Bourg. Il existait donc bien en 1854.

Hélas ce beau projet a du rester sans suite. En effet, sous la cote 3N2 de nos archives municipales, on trouve la construction d'un puit public à la Couhée en 1878. Cela commence par une délibération du 27 octobre. On y apprend que le Maire NARJOLLET-MONJOT ayant décidé de faire don à la Commune d'un emplacement pris sur le jardin de sa maison (aujourd'hui le 9 rue de la Gillotte), une adjudication a été faite et enlevée par le sieur JACQUELIN, puisatier à Santenay. Cependant ce dernier ne s'est engagé sur le prix qu'en excluant l'utilisation de poudre en cas de découverte de roche... et de la roche il y en a dès le neuvième mètre... Quant à la source, elle n'est pas au rendez-vous ! Nos édiles se déplacent à plusieurs reprises pour constater les faits. Il faudra descendre à dix-huit mètres ! La facture sera de 1.304frs réglée par une souscription pour de 235frs et le reliquat sur « les fonds disponibles » de la Commune.

Dans le dossier on trouve également une donation manuscrite du terrain par le sieur NARJOLLET-MONJOT ainsi qu'un très précis cahier des charges : empiérement par la carrière de Remigny, margelle et supports dans celle de Vauvienne, caution préalable, retenue en cas de retard, interdiction de travailler les dimanches et jours fériés, procès-verbal de réception, etc...

Bref une affaire traitée sérieusement et de façon très « moderne ». Désormais vous savez tout du puits communal du 9 rue de la Gillotte ! Et pour finir on vous livre le plan de la fameuse « rigole » jamais exécutée...

La Combée

coupe au travers du ruisseau



ruisseau de la grille

La Menneries

au Vivier

saivir

Echelle de 12 2500

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre, le Conseil Municipal de Chassey le Camp s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : J-L DOREAU, D. MARCANTONI, CH. RIGOULOT, CH. MARTIN, T. MORETEAUX, M-N ROSEROT, S. POULET, G. PIERRE.

Pouvoirs : P. MARLOT donne pouvoir à CH. RIGOULOT et G. JONNIER à G. PIERRE.

Secrétaire de séance : CH. MARTIN.

1/ DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Suite à un doublon de titres sur l'année 2022 et afin de procéder à leur annulation, il est nécessaire de modifier le budget comme suit : 773 : +312 € et 615221 : - 312 €. **UNANIMITE**

2/ CONVENTION MISE A DISPOSITION ESPACE JARDIN

Suite au renoncement de la personne faisant le jardin clôturé parcelle A807 à l'angle de la D109 et de la rue de la Croix du Pontoux à Valotte, il est demandé au Conseil d'accepter de le mettre à disposition de Mr Duffourg de la Couhée dans les mêmes conditions. La parcelle actuellement cultivée par l'intéressé devient libre. **UNANIMITE**

3 / GRAND CHALON. CLECT

Le Conseil est sollicité pour délibérer sur deux décisions du Grand Chalon : le transfert de charges Commune-Grand Chalon pour la piscine de St Rémy chiffré à 78.488 € par an et l'actualisation de la compétence abribus (sans conséquence financière) **UNANIMITE**

4/ GRAND CHALON V.A ELECTRIQUE

De la même manière, le Conseil est sollicité pour l'élaboration d'un schéma directeur et sa mise en œuvre concernant les VA Electriques. **UNANIMITE**

5/ PROJET DEPARTEMENTAL E.N.S.P

A la suite d'une offre d'achat à 50.000 € d'une carrière route de Nantoux par une entreprise de travaux publics désirant y faire du remblaiement, et au vu des contraintes routières et environnementales que cela pourrait impliquer, le Maire a cherché une autre solution pour le vendeur. Un accord a été trouvé, au même montant, avec le Département pour la création d'un Espace Naturel Sensible Pédagogique. Suite à une surenchère de 10.000 € de l'acheteur initial, un accord a finalement été trouvé à 55.000€ soit 50.000 par le Département et 5.000 par la Commune pour l'achat par celle-ci des parcelles A81 et 84 de 3.040 m2 situées en face du lavoir de Melonde et pouvant favoriser sa mise en valeur. Le Maire soumet cette participation au Conseil. **UNANIMITE**.

Le Maire se félicite de l'attitude du Conseil Municipal de Chassey, du Conseil Départemental et des différents autres intervenants comme la DREAL et la LPO, qui permet de sauvegarder l'aspect environnemental, touristique et viticole de notre Commune en créant cet ENSP et le tout **à l'amiable**.

Le financement des 5.000 € est réalisé par différents postes du budget 2023 non utilisés à ce jour pour un total de 7.800 €. L'achat et les frais de notaire sont pris en compte à 50 % par le Grand Chalon. L'acte sera confié à Maître CORGET à Macon, notaire habituel du Conseil Départemental.

6/ SYDESL LE BOURG

Le Maire soumet au Conseil le changement du projecteur vétuste éclairant l'Eglise, montant à charge de la Commune : 371.08 €. Le Conseil accepte ce chantier : UNANIMITE

7/SYDESL BERCULLY

Le Maire fait le point de l'enfouissement des réseaux et de la pose d'un nouvel éclairage au hameau de Bercully. Il en coûte en part Commune 10.810 € pour l'Eclairage Public, et 19.437 € pour les Télécom, les frais d'étude et E.D.F étant pris à 100 % par le SYDESL. Il est proposé au Conseil le plan de financement suivant sur 2024 : l'Eclairage Public et un tiers du Télécom soit 17.289 € et les deux autres tiers Télécom sur 2025 et 26 (soit 6.479€ à chaque fois).

La dépense sur 2024 est compensée par 9.878 € de recettes reçues en 2023 mais non inscrites au budget et l'arrêt d'un emprunt de 5.907€. Un conseiller déplore, à juste titre, l'importance du coût d'enlèvement du Télécom au vu du peu d'entretien de cette entreprise et de la fin prochaine du cuivre. Le Conseil accepte ce chantier : UNANIMITE.

8/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS

- Regard pluvial Corchanu : SUEZ a déposé une demande de travaux pour 3 jours. A l'issue du curage et du passage vidéo, les travaux prévus pourront être commencés.
- Abribus le Bourg la Couhée : la commune est désormais propriétaire des terrains nécessaires et ceux-ci vont être nettoyés par l'employé municipal. Les travaux devraient normalement être entrepris par le Grand Chalon, maître d'œuvre, cet hiver.
- Défibrillateur Nantoux : il a été commandé et devrait être posé dès réception au fond de la cour de Mr T. MORETEAUX, sur la place du même nom. Le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de signer la convention correspondante : UNANIMITE.
- Lavoir du Bourg : Guillaume PIERRE expose les grandes lignes du projet de réhabilitation de ce petit patrimoine. Il s'agira de la reprise complète d'un mur, de la couverture d'un autre, du démontage, remontage et étanchéification du bassin, de travaux permettant une éventuelle mise en eau et de pose deux portillons de protection. Des devis ont été demandés et en fonction de ceux-ci, ce chantier pourra être réalisé sur 2024 ou 2024 et 25.
- Pompe à chaleur Mairie : Dominique MARCANTONI présente la comparaison des coûts sur les périodes Aout 2021/ juillet 2022 (chauffage gaz + électricité « domestique »), soit 9.259,87 € et aout 2022/juillet 2023 (tout électrique), soit 2.805,36 € ce qui nous donne une économie de 6.454,51 € soit 70 %. Le même contrôle aura lieu l'année prochaine.
- Vitrine CIACC : le Maire fait le point de ce chantier. La vitrine est installée, les objets ont été livrés et posés par les Musées. Coût 852 € TTC pour la vitrine, 154€ TTC pour le panneau explicatif et 154 € pour la graphiste. Le Grand Chalon couvre 50 % du HT soit un montant de 494,50 €. Une « inauguration » marquant les 5 ans de vie du CIACC, la reconduction des prêts par les Musées et la dernière vitrine aura lieu dans l'hiver.
- Chantier fibre optique : le Maire fait le point sur ce chantier qui va prendre du retard. En effet, les entreprises concernées doivent reprendre le câblage récemment posé depuis Couches jusqu'à Remigny (D109) et Cheilly les Maranges (D974).

9/ PERMIS DE CONSTRUIRE

Il est présenté au Conseil un permis de construire sur un bâtiment viticole à Bercully. Pas de remarque particulière.

10/ QUESTIONS DIVERSES

- La secrétaire procède au renouvellement de la Commission Electorale. Des propositions de noms d'électeurs et de 2 conseillers seront transmis en Sous-Préfecture et au Tribunal Judiciaire de Chalon sur Saône lesquels procéderont aux nomination des membres.
- Le Maire informe le Conseil d'une prolongation de la limitation de vitesse à 70 kms/heure sur la D974 au carrefour du Pont de Champagne jusqu'au 30.11.2023 par le Département qui prendra alors une décision définitive de maintien ou non de cette mesure.
- Une nouvelle taxe d'aménagement revenant à la commune rapportera 1.520 € réglées en deux annuités sur 2024 et 25.
- Le logement F3 du 1^{er} étage de la Mairie a fait l'objet d'un changement de locataires et le studio sera libre début octobre.
- La femme de ménage, Mme Coralie MONOT est remplacée par sa fille Chloé MONOT de Nantoux.
- Le Maire évoque l'augmentation des incivilités diverses sur la Commune et en particulier la tentative de vol des drapeaux du monument Prétet interrompue par un riverain le 19 aout.
- Les dégâts subis par la voirie à la suite d'un AVP en haut de Valotte sont désormais entre les mains du service juridique de notre assureur.
- Le Maire annonce au Conseil qu'il a décidé de ne plus prêter l'Eglise à l'association Plaquemine suite à de nombreuses difficultés de fonctionnement. Des concerts plus locaux « au chapeau » sont envisagés pour 2024 directement par la municipalité.
- Le Conseil ne subventionnera pas AFM Téléthon et France Acouphène.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Suite aux demandes du conseil le 15 juin le Maire précise qu'à Corchanu le panneau de rue demandé a été posé et le piège à renards acheté, le chantier pluvial vient d'être évoqué. La demande d'un conseiller de Bercully a été traitée dans le dossier Sydesl et le bilan énergie promis par l'adjoint a été présenté.
- Sur la séance du jour :
Stéphane POULET évoque des inscriptions injurieuses pour les chasseurs sur le panneau du Conservatoire des sites en plein Mont dont le Maire a demandé le nettoyage a cet organisme et nous informe sur la présence supposée du lynx sur la Commune.
Guillaume PIERRE rappelle sa demande de signalisation routière à partir de la D109 pour les hameaux de Corchanu et des Obues. Ce problème va être rapidement étudié par rapport aux prérogatives départementales et communales. Il attire l'attention sur le fait que les pneus ne sont pas traités en déchetterie contrairement à ce que pouvait laisser entendre un article du Bulletin Municipal. Ce traitement des pneus sera évoqué au SIRTOM par notre représentante.
Thierry MORETEAUX signale un problème d'arbres débordant sur le trajet Remigny/Nantoux, il sera pris en compte pour la campagne d'hiver de l'employé municipal, en même temps que les chemins forestiers.
Christine RIGOULOT se renseigne sur la pose de la fibre à Corchanu. Le Maire lui répond.

Fin de séance à 21h50

Le Maire de Chassey le Camp,

Jean Louis DOREAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

Le 16 novembre 2023 à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : JL DOREAU, CH MARTIN, CH RIGOULOT, D MARCANTONI, P MARLOT, G PIERRE, G JONNIER, T MORETEAUX,

Pouvoir : S POULET donne pouvoir à C RIGOULOT,

Absent : MN ROSEROT,

Secrétaire de séance : CH MARTIN,

1/ COMMUNICATION

Conformément à l'article L52-11-39 du CGCT, le Maire communique aux conseillers le rapport d'activité et du développement durable ainsi que les comptes administratifs du Grand Chalon 2022.

2/ REVISION DU PLUI

Une possibilité de révision annuelle, sur des points de détails, du PLUI récemment adopté étant offerte aux Communes membres, le Conseil Municipal propose un ajustement des zone dites Espaces Réservés : retrait du n° D434, désormais propriété communale.

3/ LOI APER

Le Maire expose les grandes lignes de la Loi d'Accélération de Production d'Energie Renouvelable et les deux réunions tenues à Chalon auxquelles il a participé avec Mme Martin puis Mr Marcantoni. Les différentes cartographies disponibles ont été soumises au Conseil. Mr Marcantoni prend la parole pour préciser certains aspects techniques. A l'issue il est décidé une première délibération avant la date butoir du 31.12.2023. Une présentation des documents au public aura ensuite lieu avant une deuxième et dernière délibération. Délibération prise à l'**unanimité**.

4/ AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le Maire informe le Conseil de ce qu'en infraction avec les art. D161.4 et 5 du Code Rural, un chemin rural, clairement cadastré, a été coupé en deux endroits. Les différents courriers adressés dans cette affaire étant restés sans réponse, le Maire sollicite l'autorisation d'ester en justice pour une éventuelle plainte. Le Conseil l'autorise à l'**unanimité**.

5/ LAVOIR 2024

Mr Guillaume PIERRE détaille au Conseil le devis de l'entreprise Fouilloux pour la restauration du lavoir du Bourg pour 21.408 € TTC. Le Maire expose alors les possibilités de subventions envisageables à ce jour soit environ 50 % du HT de 17.840 € (TVA 20% récupérable dans 2 ans). En ce qui concerne le budget 2024, l'inscription est possible en réduisant quelques postes et en espérant ne pas avoir d'imprévu. Par contre, un emprunt étant tombé en 2023 libérant une somme de 5.900€ par an, une simulation d'un emprunt à taux fixe de 4.29% sur 4 ans pour 5.357€/an a été obtenu d'une banque. Après en avoir délibéré, le Conseil décide : 1/ d'accepter le devis de 21.408 € TTC à l'**unanimité**, 2/ de solliciter l'aide du Grand Chalon et du Département, **unanimité**. Le recours à l'emprunt sera quant à lui examiné lors du débat d'orientation budgétaire 2024.

6/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS

- Abribus la Couhée : la DRI a donné son accord, une fiche travaux a été communiquée par le Grand Chalon aux entreprises, la réalisation est prévue pour janvier/février 2024. Deux massifs seront implantés à l'abribus et en haut du stationnement pour permettre l'implantation de deux éclairages solaires, toujours aux frais de la Communauté d'Agglomération.
- ENSP : le dossier est entre les mains du notaire pour une signature possible en janvier 2024. Une visite des lieux s'est tenue le mardi 14 avec différents services du Département avec l'accord de l'actuel propriétaire.

- Prise de compétence « mobilier urbain » par le Grand Chalon. Les abribus de Nantoux, du Bourg et de Corchanu seront désormais entretenus par le Grand Chalon. Celui de Valotte restera du ressort de la Région et celui des Obues des Communes.
- Pluvial Corchanu : un rendez -vous aura lieu en mairie le mercredi 22.11 à 10h avec un représentant de Suez et du Grand Chalon.
- Chantier Sydesl Bercully : il se fera en janvier/février 2024.
- A.V.P Valotte : le dossier est entre les mains de l'assureur AXA couvrant la société de transport responsable.
- Classement du vignoble des Maranges au titre du paysage (L341 code environnement) une réunion est prévue entre les différentes parties concernée en Mairie de Chassey le Camp le lundi 4 décembre à 10h. les éléments du dossier ont été communiqués au Conseil. Une enquête publique sera effectuée après instruction complète.

7/ PERMIS DE CONSTRUIRE

Un dossier de création de logements dans des combles au Bourg est présenté au Conseil. Il est transmis à l'ABF et au Grand Chalon pour instruction.

8/ QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire détaille le recensement des besoins de la Commune par le Sydesl.
- Le Conseil ne donne pas suite aux demandes de subvention de France Adot, du CFA de Semur en Auxois et de l'Association Valentin d'Hauy.
- Boîte aux lettres Valotte : le Maire communique la demande du riverain de la dépose pour refaire le crépi du mur. Il rencontrera par ailleurs l'intéressé avec la 1^{ère} adjointe pour le nettoyage du domaine public aux abords du chantier.
- Le Maire informe le Conseil du repas des anciens le 27.11 prévu au restaurant l'Escale à Remigny.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Mr Guy Jonnier évoque l'écoulement pluvial autour d'un regard à Bercully, le problème sera examiné par l'adjointe chargée de la voirie.
- Mr Guillaume Pierre revient sur la signalétique des hameaux de Corchanu des Obues à partir de la D109. Ce sujet va être traité en fonction des diverses compétences routières.
- Mr Patrick Marlot évoque l'absence d'entretien de la voie verte dans sa zone ouverte à la circulation de tous au bord du canal à Corchanu. Un courrier sera adressé à VNF.
- Mr Dominique Marcantoni signale l'éboulement d'un mur sur le chemin menant de la Mairie au Plain Mont : l'employé municipal y a déjà remédié.

Séance levée à 22h30

Le Maire de Chassey le Camp

Jean Louis DOREAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Le 14 décembre 2024, à 19 heures, le Conseil Municipal de Chassey le Camp s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : JL DOREAU, MARTIN CH, MARCANTONI D, RIGOULOT CH, MARLOT P, PIERRE G, MORETEAUX T.

Etaient absents : JONNIER G, POULET S, ROSEROT MN,

Secrétaire de séance : MARTIN CH,

A l'ouverture de la séance, le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une fiche supplémentaire sur le financement du lavoir. **ACCORDE**

1/ FINANCEMENT DU LAVOIR

Il est possible de solliciter la DETR de l'Etat à hauteur de 20% pour cette opération. En finale les 17.840 € HT se financeraient comme suit : 20 % DETR, 20 % Département, et 50 % du reste à charge par le Grand Chalon soit 12.588 € de subventions. Le Conseil délibère et décide de demander la DETR. **UNANIMITE.**

2/ PROJET PRIME POUVOIR D'ACHAT

En préalable, le Maire demande à Mr Patrick MARLOT (conseiller) et à Me Nadine MARLOT (secrétaire de Mairie) de sortir, dans le cadre de la loi contre la prise illégale d'intérêt.

Il explique que l'Etat a décidé de l'octroi d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux fonctionnaire laissant aux Communes la charge de celle concernant les fonctionnaires territoriaux.

Cette prime exceptionnelle (ni annuelle, ni mensuelle) prise à son maximum accorderait 700 € bruts à l'employé municipal et 365 € bruts à la secrétaire de Mairie. Elle est tolérable dans le budget 2024 et n'interviendrait qu'au cours du 1^{er} semestre 2024. Le Maire précise que ce soir il ne s'agit que d'accepter un projet qui sera mis en forme de délibération par le CNFPT et retourné au Conseil pour être ensuite traduit par un arrêté nominatif du Maire. **Le Conseil se montre à l'unanimité favorable à la prime et au taux maximum énoncé.** Un projet en ce sens sera donc transmis au CNFPT.

3/ ENGAGEMENT DE DEPENSES 2024

Pour être prêt à régler l'achat de terrain évoqué au précédent conseil pour 5.000€ plus frais, le Maire demande l'autorisation d'engager cette dépense sur 2024 et ce avant le vote du budget : **UNANIMITE.**

4/ DOSSIERS ET CHANTIERS EN COURS

- **Le Maire présente au Conseil un devis** des Signaux Girod sur l'implantation d'une signalétique les Obues / Corchanu à partir de la D109 et de la VC n°1 à 271.52 € TTC. Il sera accepté.
- **Le Grand Chalon a proposé sa convention d'entretien** des abribus de Corchanu et de Nantoux Une réflexion est en cours pour l'enlèvement par ses soins des 2 abribus fibrociment Crédit Agricole sur la D109 dans le cadre d'une opération groupée avec d'autres Communes.

- Le dossier d'implantation de la fibre optique à la Mairie a fait l'objet d'une convention de travaux : 1 ligne par appartement et 2 lignes pour la Mairie, soit 5 au total. Travaux à faire par Eiffage dans les 6 mois après le 08.12.2023.
- Classement du site vignoble des Maranges : le Maire fait le compte rendu de la réunion de travail tenue le 04.12.2023 en Mairie de Chassey en présence de la DREAL et des Communes concernées. Les prochaines étapes sont programmées.
- Limitation vitesse carrefour VC n°1/ D974 : le Département accepte définitivement la limitation à 70 kms/h à cet endroit.

5/ QUESTIONS DIVERSES

- Décentralisation de la Police de la publicité : le Conseil est informé de la possibilité du transfert de la compétence des sanctions aux infractions à la publicité dans le cadre du RLPI au Président de la Communauté d'Agglomération. Le sujet sera étudié ultérieurement par cet EPCI. En attendant, le Conseil se montre défavorable à ce transfert.
- Le Maire évoque le bon fonctionnement du fossé à redents de Valotte lors de l'épisode pluvieux récent à l'aide de photographies prises récemment.
- Le FPIC réellement versé à la Commune sera de 6.134 € au lieu de 4.000 €
- La dotation communale dite « élu local » sera de 4.762 € au lieu de 4.000 €.
- Le Conseil refuse les subventions demandées par : les Amis de l'Hôpital de Chagny, la Mission locale du chalonnais et Amaelles.
- Il est communiqué au Conseil les membres désignés par le Préfet constituant la commission de contrôle des listes électorales pour les 3 ans à venir :

- Nom et prénom	- Qualité
- PIERRE Guillaume	Conseiller municipal titulaire
- MORETEAUX Thierry	Conseiller municipal suppléant
- MARLOT Nadine	Délégué de l'administration titulaire
- MORETEAUX Marie Noelle	Délégué de l'administration suppléant
- BAROIN Madeleine	Délégué du tribunal judiciaire titulaire
- CLAIR Nicolas	Délégué du tribunal judiciaire suppléant

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- Guillaume PIERRE évoque la demande d'un habitant de la Couhée de voir les comptes rendus des Conseils Municipaux sur le site internet communal. La réalisation va être envisagée.

Séance levée à 20h10.

Le Maire de Chassey le Camp,

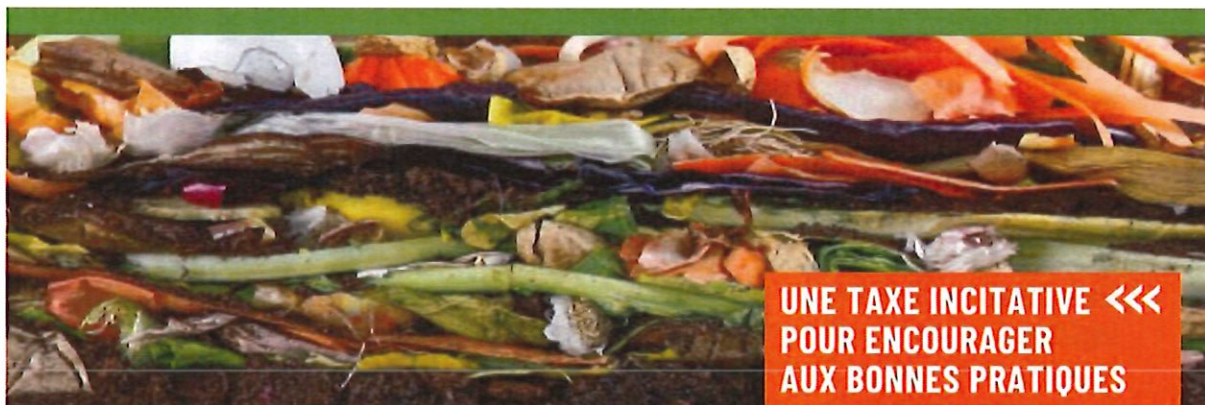
Jean Louis DOREAU

Décembre 2023



»»»ACTU DECHETS«««

TRI DES BIODECHETS



OPERATION 100% COMPOSTAGE

»»» CE QUE DIT LA REGLEMENTATION

Le tri des déchets organiques va devenir obligatoire pour les professionnels, les collectivités locales, les industriels et les particuliers à compter du 1er janvier 2024. Cette disposition, issue de la loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) de 2020, a pour but de valoriser les déchets qui perdent toute leur utilité en partant à la poubelle (épluchures, coquilles d'oeufs, marc de café, restes alimentaires...exceptés les déchets contenant de la viande ou du poisson).

Le programme 100 % compostage, porté par le SIRTOM de la Région de Chagny, vise donc à éliminer la part de biodéchets présente dans les bacs à ordures ménagères en encourageant chaque foyer à opter pour une solution de compostage domestique.

Pour atteindre l'objectif de 100% compostage, le SIRTOM propose un accompagnement personnalisé à chaque usager et professionnel. Il a pour but d'initier les novices, d'améliorer les pratiques des habitués et de sensibiliser les non pratiquants aux intérêts de la valorisation des biodéchets : production d'engrais naturel pour le jardin, intérêt économique pour l'usager grâce à la TEOMi (cf. encadré), intérêt environnemental en limitant le volume de déchets à diriger en usine.

En plus du bac à compost classique, de nouveaux dispositifs de compostage individuel innovants et alternatifs sont proposés par le SIRTOM.

A noter qu'un nouvel agent, en charge de la mission biodéchets, va renforcer l'équipe en place. Il aura, en autres actions à mener, l'objectif de déployer sur 3 ans des placettes de compostage partagé (pour les habitats collectifs ou les habitations sans terrain), de proposer des composteurs à prix attractif ou encore d'organiser des cessions de broyage de déchets verts afin d'alimenter les sites de compostage.

UNE TAXE INCITATIVE ««« POUR ENCOURAGER AUX BONNES PRATIQUES

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi), mise en place sur le territoire depuis plusieurs années, permet aux usagers de faire des économies en réduisant leur production d'ordures ménagères. En effet, lors de la collecte, la levée de chaque bac est comptabilisée pour calculer le montant de la taxe.

Ainsi, en respectant les consignes de tri et en optant pour une solution de compostage des biodéchets, l'usager peut réduire considérablement la part variable de sa TEOMi.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site du
SIRTOM de Chagny
ou contactez-les au 03.85.87.62.34 /
accueil@sirtom-chagny.fr





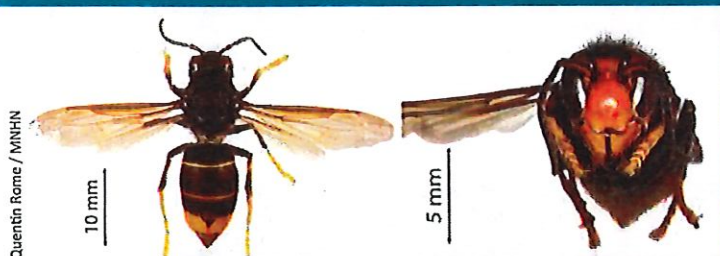
FREDON
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

POUR LIMITER LA PROPAGATION DU FRELON ASIATIQUE ET SES IMPACTS SUR LES ABEILLES, LA BIODIVERSITE ET L'HUMAIN

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est un insecte invasif originaire d'Asie. Il a été signalé en France en 2004, dans le département du Lot-et-Garonne. Depuis, cette espèce s'est parfaitement habituée à notre climat et est arrivée pour la première fois en Bourgogne-Franche-Comté en 2008 à Pouilly-en-Auxois (21).

Comment le reconnaître ?

Frelon asiatique (*Vespa velutina*)



Frelon d'Europe (*Vespa crabro*)



**Ne pas confondre avec
le frelon d'Europe !**

- ♣ 1,7 à 3 cm
- ♣ De couleur foncée – **thorax noir – tête noire et face orangée – bout des pattes jaune – abdomen noir avec une large bande jaune orangée**
- ♣ Vol rapide et agile
- ♣ Nid avec entrée latérale

- ♣ 2,5 à 3,5 cm
- ♣ De couleur foncée – **thorax brun/roux – tête brune et face jaune – bout des pattes brun – abdomen jaune rayé de noir**
- ♣ Vol lourd
- ♣ Nid avec entrée située à l'extrémité inférieure

Les impacts du frelon asiatique



Pour l'environnement

Le frelon asiatique est un prédateur d'insectes. Parmi ses proies, il s'attaque notamment aux abeilles. C'est un vrai fléau pour l'apiculture.

En effet ces prélèvements et le stress engendré peuvent entraîner la disparition de colonies dans un rucher.



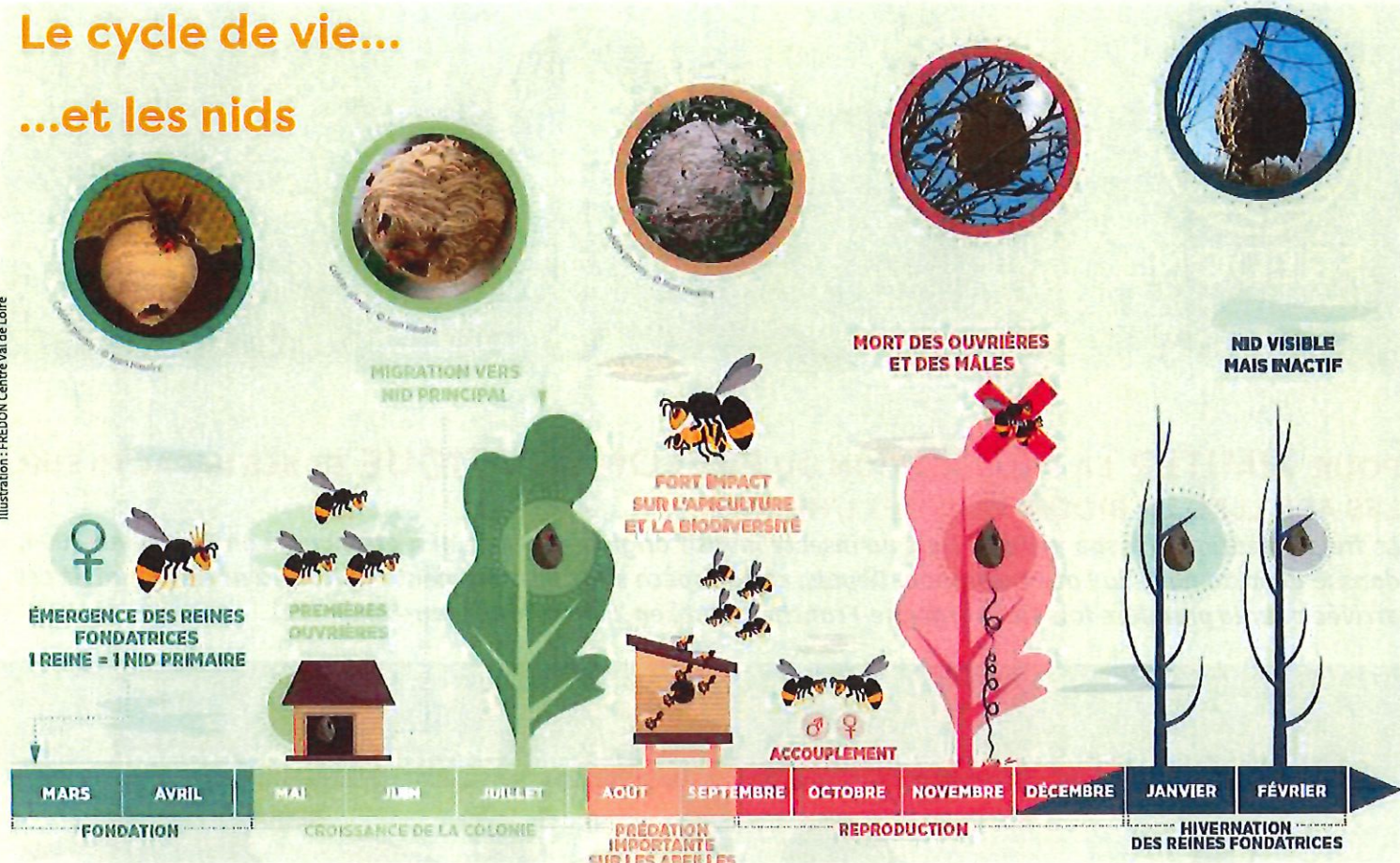
Pour l'Homme

Seul, il est peu agressif envers l'homme, mais il faut être vigilant à proximité d'un nid (moins de 5 m) car les frelons peuvent attaquer en grand nombre. Comme tout hyménoptère (guêpes, frelons, abeilles, ...), la pique est douloureuse et **peut entraîner une réaction allergique**. Dans le cas d'une réaction prononcée, consultez un médecin en urgence.

Le cycle de vie...

...et les nids

Illustration : FREDON Centre Val de Loire



Il est inutile de détruire un nid à partir du mois de décembre à février !

Que faire en cas de suspicion de la présence d'un frelon asiatique ou d'un nid occupé ?



Réalisez le signalement sur le site lefrelon.com.

Cliquez sur l'adresse du site ou flashez le QR Code ci-contre



Informez la mairie

ATTENTION, il est dangereux de détruire un nid de frelon soi-même ! Pour la destruction des nids habités, il est conseillé de faire appel à une entreprise spécialisée.

CONTACT

FREDON BFC

03 81 47 79 20

signalement@fredonbfc.fr

<https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/>

Ce document a pu être réalisé grâce au soutien financier de la DREAL de Bourgogne Franche-Comté



FREDON
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
BOURGOGNE -
FRANCHE-COMTÉ

Collectes des déchets

CHASSEY-LE-CAMP

calendrier
2024

Collecte Tri sélectif Collecte Ordures ménagères Jours fériés

JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

MARS

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

ORDURES MÉNAGÈRES

Tous les emballages non destinés au tri sélectif et les déchets ménagers.

- Papiers sales ou gras, articles d'hygiène, couches-culottes
- Vaisselle, miroirs

TRI SÉLECTIF

logement individuel logement collectif

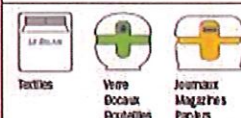
RAPPEL DES CONSIGNES DE COLLECTE

Veillez à sortir vos bacs et sacs la veille de la collecte.
Mettez de fermer vos sacs jaunes pour éviter les déversements lors de leur manipulation.

COMPOSTAGE

Restes alimentaires

Pour des conseils sur le compostage ou pour recevoir votre composteur, contactez le service Prévention.



RAPPEL

Faites des économies en ne sortant votre bac que lorsqu'il est plein. Avec la Taux d'Enlèvement des Ordures Ménagères Installe, seuls les bacs levés seront comptabilisés.

Pensez à munir votre bac de la puce électronique sans quoi il ne sera pas ramassé.



Route de Lessard-le-National - 71150 CHAGNY
03 85 87 62 34 - www.sirtom-chagny.fr

Restez informé en temps réel en vous abonnant à la page du Service de la région de Chagny



De 16 à 25 ans

Non scolarisé(e)

TU CHERCHES DES SOLUTIONS POUR

TROUVER **UN
LOGEMENT**

RECEVOIR **UNE AIDE
ALIMENTAIRE**

POUVOIR **TE
DEPLACER**

CONNAÎTRE
TES DROITS

PROTÉGER
TA SANTÉ



TROUVER
**UN EMPLOI
UNE FORMATION**

RECEVOIR **UNE AIDE
FINANCIÈRE**

FAIRE
**UN SERVICE
CIVIQUE**

ÊTRE
ÉCOUTÉ(E)

03 85 93 47 59

LES PERMANENCES de la MISSION LOCALE DU CHALONNAIS

Maison France Services

7 rue Thernaud

71510 SAINT LEGER SUR DHEUNE

Tous les 3^{èmes} vendredis du mois

de 14h à 16h.



**Mission Locale
Du Chalonais**
POUR VOUS EN FAIRE SUIVRE